

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-0007

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 19 janvier 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot existant : 5 043 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (2).

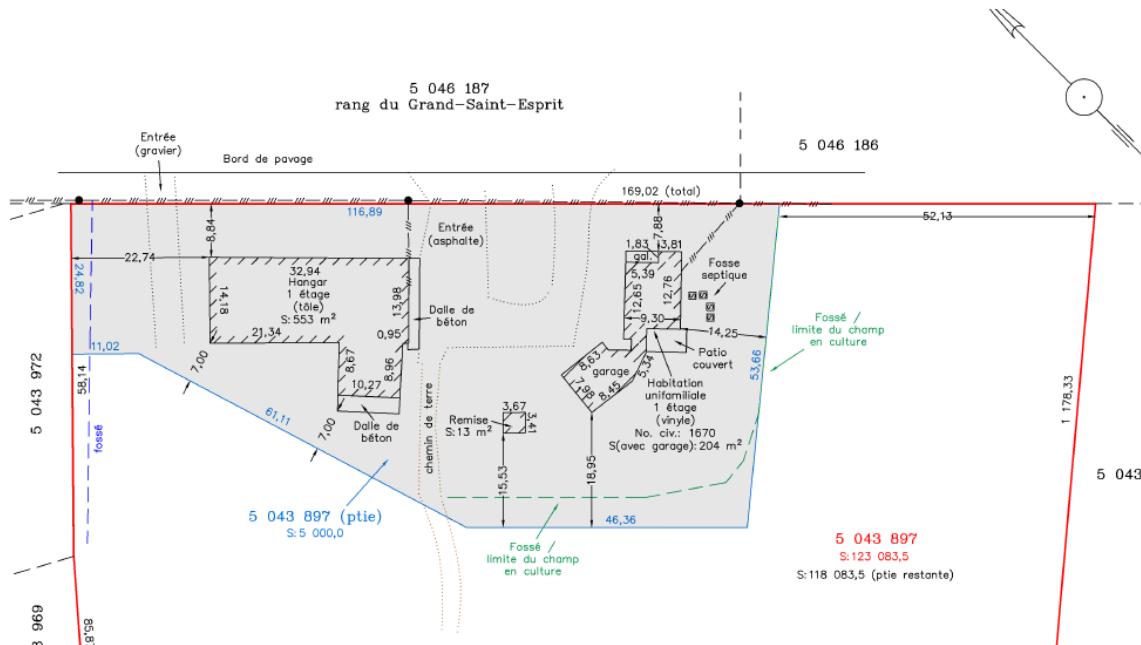
Lot projeté : 6 702 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (2).

Adresse : 1670, rang du Grand-Saint-Esprit, à Nicolet.

Zone : Agricole.

Nature et effet : Tel que présenté au plan de localisation réalisé par monsieur François Cormier, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 1966-V2, portant le numéro de dossier 250408 et daté du 25 novembre 2025, d'autoriser :

- Le lotissement du lot projeté numéro 6 702 243 avec une superficie totale maximale de 556 m² pour les bâtiments accessoires détachés au lieu du maximum de 500 m² tel que spécifié à l'article 102 du *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet*.



Extrait du plan de localisation

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 17 décembre 2025.

M^e Magali Loisel
Greffière